

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

Conseillers Municipaux
en exercice : 33

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 27 MARS 2013**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 mars 2013 à 21 heures, en Mairie, sous la Présidence de M. Jacques GAUTIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. Jacques GAUTIER, Maire
M. Yves MENEL, Mme Jeanne BECART, Mme Béatrice BODIN, M. Jean-Jacques BOULANGER, M. Bertrand OLIVIERO, Mme Françoise MARTIN, M. Jean-Claude REYDEL, Mme Nathalie BOINET, M. Yves MOREAUX, Maires-Adjoints
M. Jean MAILANTZ, Questeur, Mme Martine GUERIN, Syndic
Mme Bella COUCAL, M. Bernard LUCIANI, Mme Annick DEGARDIN, M. Patrick SCHWARTZ, Mme Frédérique MEALET, M. Thierry KOCH-CHEVALIER, Mme Sylvie CHANTEMARGUE, Mme Sylvie BOSSET, M. François TRIGNAN, Mme Sophie RECHSTEINER, Mme Cécile VIGIER, M. Emmanuel MITRY, M. Timothée BELANGER, Mme Aude FOURLON, Mme Françoise GUYOT, M. Philippe MOUSSIER, Mme Odile LE CANN, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Laurence LANOY, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. Yves MENEL
Mme Laurence DERMAGNE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. Jacques GAUTIER
M. Olivier DELOURME, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

ABSENT EXCUSÉ :

M. Gaëtan ROGEAU, Conseiller Municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yves MENEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Maire propose la candidature de M. MENEL en qualité de secrétaire de séance, qui est acceptée à l'unanimité. M. MENEL ayant procédé à l'appel, le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 20 FEVRIER 2013 :

Le Maire signale que le compte rendu de la séance du 20 février 2013 est adopté à l'unanimité.



1	2013/12	BUDGET PRIMITIF 2013 VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES
---	---------	--

M. REYDEL, Maire-Adjoint, délégué aux finances rapporte que le projet de Budget Primitif 2013 qui est présenté s'équilibre en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- en SECTION D'INVESTISSEMENT à **3.098.853,00 €** contre 2.236.142,09 € en 2012
- en SECTION DE FONCTIONNEMENT à **26.105.416,00 €** contre 25.773.182,65 € en 2012

En mouvements réels, la section de Fonctionnement du budget primitif fait apparaître une baisse en euros constants, c'est-à-dire une progression limitée à un niveau inférieur à l'inflation qui s'élevait à 1,2% en 2012.

Les dépenses de la section d'investissement qui s'élevaient, quant à elles, à 2.236.142,09 € en 2012, s'élèvent à 3.098.853,00 € au budget primitif 2013. Le montant des dépenses fluctue en fonction des projets engagés chaque année. Pour mémoire, en 2012, ont été réalisés notamment :

- l'aménagement du Club House pour le tennis et mise en accessibilité aux handicapés
- réfection de l'avenue Henri Bergson (2^{ème} tranche)
- modernisation de l'éclairage public et enfouissement des réseaux avenue Henri Bergson (2^{ème} tranche) et Porte Jaune (entre la rue des Croissants et la rue de Suresnes)
- mise en alignement du mur de soutènement et élargissement du trottoir Grande Rue à côté de la Résidence l'Arboretum
- création de 3 abris extérieurs à l'école Pasteur A
- création de la salle Claude Bolling

Ce projet tient compte principalement en :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les travaux qui seront réalisés au cours de l'année 2013, s'inscrivent dans un programme pluriannuel défini par l'équipe municipale en ce début de mandat. Seront notamment réalisés :

- Travaux de voirie :

La Ville poursuivra les travaux de voirie conformément à l'état des lieux réalisé par les services techniques de la ville. Seront concernés notamment l'aménagement de parcs de stationnement pour les vélos, la réhabilitation du parking de la gare, la réfection de la chaussée dans la rue des Renaudières, la rénovation des passages du Clos et Albert Lanoë, la réalisation de trottoirs neufs dans la rue du 19 janvier, la réfection du parking Frédéric Clément, la réalisation d'un tapis de chaussée dans l'avenue des Coteaux (entre Ermitage et Regard), la rénovation de trottoirs dans la rue du Docteur Debat, la rénovation ponctuelle des trottoirs et chaussées après la période hivernale.

- Urbanisme :

La Ville procédera à l'acquisition du parking et du local situés Ilot de la Source.

- Eclairage public :

La Ville poursuivra la modernisation de l'éclairage public et procèdera à l'enfouissement des réseaux sur la Grande Rue (face au centre culturel), rue de Suresnes ainsi que rue du Docteur Debat (entre Porte Jaune et Cliquets) et rue de la Porte Jaune (entre Debat et station service). La Ville procèdera par ailleurs à l'équilibrage des intensités lumineuses afin de réduire les consommations et poursuivra son plan lumière avec le remplacement des lampes par des éclairages à basse consommation.

- Espaces Verts :

La Ville procèdera au renouvellement des structures de jeux pour les enfants et proposera un programme annuel de plantation d'arbres (rue des suisses, rue du 19 janvier, rue de la Porte Jaune).

- Jeunesse et Sports :

La Ville procèdera à l'installation de détecteurs de lumière dans les gymnases, à l'isolation par l'extérieur de la salle de danse et des vestiaires du gymnase Le Rallec. Elle remplacera par ailleurs des pompes de filtration à la piscine. Elle procèdera également au ravalement de l'Espace Ramon et à la mise en accessibilité du gymnase des Meuries par l'installation de portes automatiques. Une téléalarme sera aussi installée dans l'ascenseur des Meuries.

- Education :

La Ville mettra en œuvre la gestion automatisée de l'éclairage dans les salles polyvalentes et de restauration dans les écoles. Elle procèdera à la réfection des revêtements de sols dans les classes via l'utilisation de matériaux naturels, à la création d'un abri extérieur dans la cour de récréation de la maternelle Pasteur. La Ville réalisera également le remplacement de deux chaudières dans l'école Pasteur B.

- Développement Durable :

La Ville procèdera à une étude diagnostic dans les gymnases, à l'acquisition d'un logiciel de gestion des énergies. Elle mettra également en œuvre des actions immédiates dans le cadre de l'Agenda 21. Ces mesures s'ajouteront à celles déjà déclinées dans les paragraphes précédents.

Les dépenses d'Investissement du présent projet s'élèvent à :	2.548.166,00 €
auxquelles il convient d'ajouter :	
- la subvention d'équipement versée à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris	52.000,00 €
- le remboursement du capital de la dette pour	458.000,00 €
- les cautionnements	9.500,00 €
- le paiement de frais d'études, d'annonces et d'insertions, et l'amortissement des subventions d'équipement reçues (mouvement d'ordre)	31.187,00 €

Soit un total de DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE :	3.098.853,00 €
--	-----------------------

Recettes :

▣ SUBVENTION ETAT		160.000,00 €
• Subventions pour :		
- Travaux dans les écoles maternelles	30.000,00€	
- Travaux parking de la gare	100.000,00€	
- Réfection voirie	30.000,00 €	

☐ AUTRES RECETTES		2.938.853,00 €
• Amortissements des immobilisations	942.596,00 €	
• Fonds de compensation de la TVA	442.000,00 €	
• Taxe Locale d'Équipement	56.000,00 €	
• Produit des amendes de police	32.100,00 €	
• Fonds de Concours versés par « Cœur de Seine »	380.000,00 €	
• Frais d'études et frais d'annonces et insertions (mouvement d'ordre)	30.199,00 €	
• Cautionnements	9.500,00 €	
• Emprunts	900.000,00 €	
• Virement de la section de fonctionnement	146.458,00 €	

Soit un total de RECETTES EN INVESTISSEMENT DE : 3.098.853,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

L'essentiel de ces dépenses est constitué par :

Chapitre 011.- Les charges à caractère général, qui s'élèvent à 5.995.502,00 € contre 6.083.456,00 € en 2012 sont en baisse de 1,45% et représentent 23,97% des dépenses réelles de fonctionnement (25.016.362,00 €).

M. REYDEL souligne que cette baisse est le résultat de l'effort des élus dépensiers et des services pour maîtriser la dépense publique.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

- ◇ Comptes 60, pour un montant de 2.764.277,00 € (2.638.678,00 € en 2012) qui comprennent tous les achats de prestations de service : eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, fournitures d'entretien, petit équipement, fournitures pour voirie, fournitures administratives, scolaires et diverses autres fournitures.
- ◇ Comptes 61, pour un montant de 2.229.114,00 € (2.338.446,00 € en 2012) qui comprennent les contrats de prestations de service avec les entreprises, les locations mobilières et immobilières, l'entretien et les réparations diverses, la documentation et divers autres frais.
- ◇ Comptes 62, pour un montant de 839.731,00 € (942.102,00 € en 2012) qui comprennent les frais de télécommunications et d'affranchissements, les frais de publication, les transports collectifs, les frais d'actes et de contentieux, les déplacements et frais de mission divers ainsi que divers honoraires.

M. REYDEL indique qu'un changement de règle comptable oblige la Ville à réaffecter la majorité des dépenses du compte 6232 vers les comptes 60 ce qui explique la baisse budgétaire des comptes 62 et l'augmentation parallèle des comptes 60.

- ◇ Comptes 63, pour un montant de 162.380,00 € (164.230,00 € en 2012) qui comprennent les impôts, taxes et versements assimilés : impôts directs, droits d'enregistrement et timbres, les taxes diverses.

Chapitre 012 - Les charges de Personnel, qui s'élèvent à 17.242.060,00 € contre 16.921.727,00 € en 2012, sont en augmentation de 1,89% et représentent, 68,92% des dépenses réelles de Fonctionnement.

L'augmentation est due notamment au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), au reclassement du personnel (suite à la revalorisation du SMIC), à l'augmentation des cotisations de retraite du CNFPT et du centre de gestion. L'augmentation s'explique également par la budgétisation des allocations du CSAPC. Pour 2013, et pour la troisième année consécutive, aucune revalorisation des salaires n'est prévue à ce jour.

Ces charges se décomposent comme suit :

- ◇ Comptes 64, pour un montant de 16.805.060,00 € (16.493.727,00 € en 2012), qui comprennent les rémunérations et charges du Personnel.
- ◇ Compte 633 pour un montant de 437.000,00 € (428.000,00 € en 2012) qui comprennent les versements de transports, les cotisations au Centre de Gestion et les impôts divers sur rémunérations.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante qui s'élèvent à 1.431.105,00 € contre 1.394.387,83 € en 2012, sont en hausse de 2,63% et représentent 5,72% des dépenses réelles de Fonctionnement. Elles comprennent les contingents et participations obligatoires, les subventions aux Associations ou Organismes divers, les indemnités des élus et le contingent de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP).

Chapitre 66 - Les charges financières, qui s'élèvent à 321.945,00 € contre 342.259,70 € en 2012, sont en baisse de 5,94% et représentent 1,29% des dépenses réelles de Fonctionnement. Cela s'explique par le paiement de certaines échéances de début d'année à un taux « non dégradé » permettant d'afficher une baisse des montants de remboursements d'intérêts par rapport au budget primitif 2012.

Chapitre 67 - Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 25.750,00 € contre 30.100,00 € en 2012, sont en baisse de 14,45%, et représentent 0,10% des dépenses réelles de Fonctionnement. Elles correspondent aux secours et dotations, bourses et prix, titres annulés et diverses autres charges exceptionnelles.

Chapitre 042.- Les dotations aux amortissements, qui constituent une part importante de l'autofinancement de la Ville, s'élèvent à 942.596,00 € contre 724.053,21 € en 2012, sont en augmentation de 30,18% et représentent 3,61% des dépenses de Fonctionnement. La hausse est due à une obligation d'amortir, à compter de 2013, les immeubles dont la Ville est propriétaire et qu'elle loue.

Soit un total de DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE :	25.958.958,00 €
---	------------------------

Auquel il convient d'ajouter :

<u>Chapitre 023</u> - Virement à la section d'investissement	146.458,00 €
--	--------------

Soit un TOTAL GENERAL DE:	26.105.416,00 €
----------------------------------	------------------------

Recettes :

Les recettes réelles de la Section de Fonctionnement progressent de 1,28%.

Les recettes de Fonctionnement proviennent :

Chapitre 70 - Produits des domaines et services municipaux, pour un montant de 3.325.207,00 € contre 3.330.606,00 € en 2012, soit une augmentation de 0,16 %.

Chapitre 73 - Impôts et taxes pour un montant de 16.232.246,00 € contre 15.734.240,37 € en 2012. Ils comprennent les impôts directs pour 11.110.000,00 € (10.673.016,00 € prévus au BP 2012), la taxe sur l'électricité pour 300.000,00 €, la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1.637.842,00 € et les droits de stationnement pour 153.600,00 €.

L'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération "Cœur de Seine" représente 2.910.804,00 € et la Dotation de Solidarité Communautaire 120.000,00 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations, pour un montant de 5.734.670,00 € contre 5.907.859,28 € en 2012, soit une baisse de 2,93%

Elles comprennent notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui est estimée à 3.880.000,00 € soit une baisse de 2% de la dotation par rapport à la somme perçue en 2012 (implication du renforcement de la péréquation). Les compensations d'exonération de la Taxe d'Habitation (79.000,00 €) et de la Taxe Foncière (42.000,00 €) sont évaluées par rapport au montant réellement perçu l'année passée, car la Ville n'ayant pas d'information permettant d'affiner la prévision budgétaire. La baisse des dotations et participations en 2013 s'explique principalement par la chute du Fonds départemental de la taxe professionnelle, suite à une modification des modalités de calcul du fonds.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante, pour un montant de 735.305,00 € contre 687.477,00 € en 2012, soit une augmentation de 6,96 %.

Ils comprennent le produit des locations, les loyers et le versement APL de la Résidence des Personnes Agées, ainsi que les compensations versées relatives à la restauration scolaire.

Chapitre 77.- Produits exceptionnels pour un montant de 17.000,00 € contre 3.000,00 € en 2012.

Il retrace les produits exceptionnels.

Chapitre 013.- Atténuations de charges pour un total de 60.000,00 € contre 110.000,00 € en 2012.

Elles comprennent essentiellement le remboursement des indemnités journalières du Personnel qui est versé à la Ville par la Compagnie d'Assurances ainsi que divers remboursements liés à la rémunération du personnel.

Chapitre 042.- L'amortissement des subventions d'équipement transférables pour un montant de 988 €.

Soit un total de RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE :	26.105.416,00 €
---	------------------------

En ce qui concerne le produit des impôts locaux, M. REYDEL informe que les bases d'imposition pour l'année 2013 font l'objet d'une revalorisation, dans la loi de Finances pour 2013, de 1,8 %.

L'assiette fiscale 2013 des contributeurs n'étant pas encore connue, les prévisions budgétaires ont été établies à partir des rôles généraux liquidés pour 2012.

Il rappelle que la majorité municipale s'est engagée à limiter, sur la durée de l'actuelle mandature, l'évolution des taux des impôts locaux en dessous de l'inflation.

Il est proposé, en conséquence, pour 2013, de ne pas augmenter, pour la cinquième année consécutive, les taux de la fiscalité communale qui resteraient donc identiques à ceux de l'année précédente.

M. MOUSSIER

“ Le contexte d'élaboration de ce budget 2013 est toujours celui d'une très grande crise économique en France et en Europe. A notre échelon local, notre responsabilité est d'autant plus grande, de tenter d'atténuer, pour nos concitoyens, les effets d'une telle crise.

Les dépenses d'investissement, comme l'a souligné Monsieur REYDEL, augmentent par rapport à 2012 de 38,5 % pour atteindre près de 3 millions 100. Cette hausse importante est due à l'acquisition du parking et du local de l'Ilot de la Source pour un montant de 925 000 €. Néanmoins, nous souhaitons souligner les efforts importants qui sont prévus en direction de l'éducation avec : des constructions pour le primaire pour un montant qui s'élève à 136 000 € contre 95 000 €, construction pour les maternelles pour 122 000 € contre 51 000 € en 2012 et puis aussi en direction des gymnases puisque le budget prévoit cette année 156 500 € contre 51 300 € l'année dernière.

Quelques baisses sont à signaler : l'informatique avec logiciels/brevets/licences pour 66 800 € contre 79 000 € l'année dernière, le matériel informatique pour 44 500 € contre 109 600 € l'année dernière. Dans le domaine de l'éducation : acquisition de matériels pour à peu près la moitié de l'année dernière, à 18 465 € contre 35 000 € en 2012 et le mobilier à 9 990 € contre 17 500 € l'année dernière.

Ces baisses viennent après des efforts notables en 2012.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 26 millions d'euros, soit une augmentation de 1,28 % par rapport à 2012, l'inflation 2012 ayant été de 2 %, les dépenses proposées en 2013 baissent très légèrement en euros constants. D'ailleurs, il y a une petite coquille dans le document puisque l'inflation ne s'élevait pas à 1,2 % mais à 2 %.

Nous apprécions l'effort général de la municipalité pour contenir, voire réduire les charges à caractère général. Un point à clarifier cependant, les dépenses de catalogues et imprimés sont prévues à 106 625€, soit une hausse de 28 %. La mairie a repris en interne cette activité et cette augmentation ne reflète certainement pas la réalité économique de cette opération. Nous demandons donc qu'un bilan coût/bénéfice soit réalisé sur ce poste pour qu'on puisse porter un jugement.

Dans le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés, la rubrique « médecine du travail » paraît assez étonnante. Elle s'élève à 65 860 € en 2013, soit une hausse de 43 %. On nous a expliqué en commission, que cela était dû à un nouveau contrat. Une telle augmentation nous paraît pour le moins abusive et demande des explications plus complètes.

Nous voulons attirer l'attention du conseil sur un élément connexe du budget, les dépenses d'enlèvement des ordures ménagères. Nous attendions beaucoup de notre Interco. Or, l'impossibilité d'aboutir à un cahier des charges commun à nos trois villes après plusieurs exercices, nous a mis dans l'incapacité de réaliser des économies d'échelle et donc d'obtenir le moindre allègement de nos coûts. C'est une vraie déception. Comment sortir de cette impasse ?

Une fois que les incertitudes sur les projets ilot de la Source et Ilot de l'Eglise auront été levées et que la municipalité pourra disposer alors des fonds importants correspondants, nous serons prêts à participer à l'élaboration de nouveaux projets dynamiques et ambitieux permettant notamment d'attirer des familles jeunes par des logements abordables et d'accélérer les efforts en matière de développement durable.

A ce propos, je reviens sur l'emprunt de 900 000 €. Nous voudrions demander à Monsieur le Maire si, à son avis, les nouvelles dispositions législatives concernant le logement, et en particulier, celles relatives aux recours abusifs, vont-elles permettre d'accélérer le processus ?

En conclusion, nous ne voterons pas ce budget primitif 2013 malgré des éléments positifs que nous avons soulignés, nous différons toujours sur les orientations et moyens proposés en matière sociale qui sont pour nous la clé permettant d'éviter le délitement de notre société et pour garantir notre capacité à vivre ensemble. ”

LE MAIRE souligne l'objectivité de M. MOUSSIER tout comme la qualité de son intervention et de l'équilibre dont il fait preuve. Il ajoute qu'il est toujours agréable, au sein d'une collectivité, que les élus quels que soient leurs engagements personnels, soient capables d'avoir une vision la plus objective possible et il tient à en donner acte.

Il note que le groupe de M. MOUSSIER souhaite participer dans le futur aux projets de l'ilot de la Source et de l'Eglise que la Ville serait amenée à réaliser, cela signifie que le groupe « Garches Autrement » a une vision réaliste quant à la majorité de la prochaine mandature et il s'en félicite.

LE MAIRE rappelle, comme l'a souligné M. MOUSSIER que l'inflation pour 2012, s'est élevée à 2%.

L'évolution des dépenses, quant à elles, représente 1,29%, ce qui prouve, en euros constants, que la Ville a maintenu ses dépenses tout en respectant ses engagements vis-à-vis de la population.

Quant au résultat de l'appel d'offres de la médecine du travail, il dit partager l'analyse de M. MOUSSIER. Il demande aux services de lui fournir ultérieurement des détails concernant ce marché.

Pour revenir sur le chapitre « Catalogues et imprimés », il précise qu'en 2012, les dépenses avaient été inscrites au Budget Supplémentaire et cette année les dépenses comme les recettes font l'objet d'une inscription dès le Budget Primitif. Il n'y a donc pas d'augmentation sur l'exercice.

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, il signale que l'intercommunalité n'a pas permis, à ce jour de trouver une convergence. En effet, à St Cloud, il existe un service maximum, soit 6 collectes par semaine (C6) représentant un coût 2 fois supérieur à celui de Garches. Vaucresson est passée à 3 collectes par semaine (C3) plus une journée déchets verts dans les périodes concernées et Garches est en C4, c'est-à-dire 4 collectes par semaine. Compte tenu de ces différences, le dossier présente 3 lots et une seule société y

répond pour chacun des lots. Tant que les 3 villes ne s'accordent pas sur les 3 collectes rassemblées, il existera des divergences.

LE MAIRE signale qu'en 2016, normalement, la métropole de Paris sera mise en place et gèrera la collecte des ordures ménagères de 4 ou 5 millions d'habitants. Peut-être bénéficiera-t-elle de tarifs compétitifs. Parallèlement, la création de la métropole entraînera des dépenses supplémentaires en matière de personnel et autres charges. Dans cette attente, il serait souhaitable de trouver une harmonie entre les 3 villes. Il ajoute que la quasi-totalité des communes du département sont passées en C4. Il reste 2 ou 3 communes irréductibles qui maintiennent les 6 jours de passage mais on peut comprendre, dans le contexte actuel, qu'elles ne souhaitent pas changer avant les prochaines échéances électorales.

Mme FOURLON

“ Alors j'ai vraisemblablement la réponse à ma question. Dans le cahier des charges de Garches, deux options avaient été proposées : la collecte des OM 4 fois par semaine et la collecte des OM 3 fois par semaine comme à Vaucresson. Le passage à une collecte d'OM 3 fois par semaine nous apportait une réduction non négligeable d'une trentaine de milliers d'euros. Là, je n'ai pas compris que la ville n'ait pas choisi de faire cette économie puisqu'à l'unanimité 3 collectes étaient suffisantes... ”

LE MAIRE rappelle que le budget global s'élève à 585 000 €. La différence entre la C3 et C4 représente 35 000 €. Il rappelle que le contrat peut être dénoncé chaque année. La question qui se pose est de savoir s'il faut passer en C3 ou rester en C4. Si la collecte en C3 avait compensé la collecte des déchets verts dans les zones pavillonnaires, il pense qu'il aurait signé. Il se trouve que la collecte des déchets verts dépasse les 70 000 €. Ce coût ne permet pas de compenser la perte de service. Il dit ne pas désespérer car si Garches passe en C3, St Cloud qui est en C6 ne changera pas en C3 donc il vaut mieux rester en C4, car on peut espérer que Vaucresson reviendra en C4 et que St Cloud passera en C4 ou C5. Toujours est-il que tant qu'il subsistera de telles différences, il sera difficile de progresser et de mutualiser les services.

M. REYDEL confirme que les crédits pour le chapitre catalogues et imprimés figuraient au Budget supplémentaire 2012. Un bilan des dépenses et des recettes sera établi et communiqué.

LE MAIRE aborde le dernier point de M. MOUSSIER au sujet des dispositions relatives aux recours abusifs qui doivent intervenir prochainement.

LE MAIRE rappelle que c'est un texte qu'il a défendu dans le passé et a même fait une proposition de loi dans ce sens qui n'a été suivie. Il se satisfait de voir que le gouvernement est conscient de ce problème. Il rappelle qu'à l'époque, il avait été dit lors de réunions avec le Ministre du Logement et le Préfet de région que tant qu'il y aurait des recours, les collectivités ne pourront pas répondre aux besoins en matière de logements, alors qu'il s'agit de permis émanant de collectivités pour réaliser du logement social ou des équipements.

Il se félicite qu'aujourd'hui une réponse soit annoncée et si le texte correspond à ses attentes, il indique qu'il le votera.

Mme BODIN pense que ce texte sera pris par voie d'ordonnance mais il semblerait qu'il y ait 2 correctifs à apporter, l'un au niveau des délais du tribunal administratif, en réduisant par 2 le temps d'attente. Actuellement, il est entre 18 mois et 3 ans, l'autre correctif concerne la recevabilité des recours des associations.

D'après les chiffres délivrés par le gouvernement, 25 000 recours sont actuellement déposés portant sur des futures constructions, ce qui correspond à environ 6 à 7 milliards d'investissement à venir.

Mme LE CANN signale qu'elle a reçu le pouvoir de M. DELOURME. Elle annonce qu'il votera contre le budget et propose au Maire que les explications de vote de M. DELOURME figurent au compte rendu.

LE MAIRE remercie Mme LE CANN et propose de reprendre les éléments de M. DELOURME que Mme LE CANN a eu l'amabilité de lui remettre.

LE MAIRE donne lecture d'un premier extrait :

« Ce budget apporte malheureusement la confirmation de mes réserves exprimées sur les orientations budgétaires en février dernier.

Ce budget avec une augmentation de 1,29% des dépenses de fonctionnement ne s'engage pas résolument dans la réduction des dépenses de fonctionnement utilisant pleinement la hausse des impôts de 4% prévue sur l'exercice ».

LE MAIRE rappelle qu'il a expliqué à M. DELOURME à maintes reprises la différence entre l'évolution des bases, dont la revalorisation est fixée par la loi de Finances qui s'élève à 1,8% pour 2013 et l'évolution de l'assiette qui est liée à l'augmentation du nombre de contributeurs qui représentent environ 3%. Le cumul des 2 fait que les recettes augmentent de 4,8% sur cette partie.

Comme l'a rappelé M. MOUSSIER, le budget évolue à un niveau inférieur à celui de l'inflation, en euros constants.

En ce qui concerne les dépenses d'énergies, combustibles et carburants, LE MAIRE indique que M. DELOURME reproche qu'elles soient en hausse alors qu'elles devraient être en baisse. Il précise, à ce sujet, qu'il y a de plus en plus de locaux.

Par ailleurs, les services ont calculé que la Ville avait investi dans les travaux participant aux économies d'énergie pour les équipements municipaux pour 238 356 € en 2012 et il est prévu pour 2013 un montant de 371 593 €, soit plus d'un tiers.

En ce qui concerne les réseaux (enfouissement de réseaux qui limitent les pertes d'énergies), les dépenses se sont élevées à 278 500 € en 2012 et pour 2013, le programme est moins important (118 000 €) car l'effort portera sur la remise en état de la voirie qui a beaucoup souffert de la rigueur hivernale.

LE MAIRE signale qu'il transmettra ces éléments à M. DELOURME.

LE MAIRE poursuit par un autre point abordé par M. DELOURME qui reproche le montant non négligeable de frais d'honoraires lié aux assignations de 3 associations, 3 présidents et 3 riverains de la place de la Poste.

LE MAIRE indique que M. DELOURME a omis de dire que sur les 3 associations, deux s'étaient retirées, sur les 3 présidents 2 s'étaient retirés et les 3 riverains se sont retirés également. En fait, la dépense que la Ville engage concerne une seule association, un seul président, M. DELOURME. La Ville est forcée en permanence d'engager des procédures pour défendre les intérêts de la Ville.

Autre point soulevé par M. DELOURME concerne les frais de missions, de réception, d'affranchissement, de télécommunication qui sont en augmentation. LE MAIRE explique que cette augmentation est simplement liée à un transfert de compte du 6232 vers 6257 exigé par la trésorerie principale. En fait, l'addition des 2 ne montre aucune augmentation. Concernant les catalogues et imprimés, LE MAIRE indique qu'il apporte la même réponse que celle faite à M. MOUSSIER.

Les autres dépenses de fonctionnement en hausse relevées par M. DELOURME sont les contrats de prestations, les fournitures d'entretien et petits équipements.

LE MAIRE apporte la même réponse faite à M. MOUSSIER à savoir que les contrats sont confiés à des prestataires suite à une mise en concurrence. Pour le reste, il s'agit d'un simple rééquilibrage. En fait, en 2012, les crédits inscrits pour les fournitures et entretien et petits équipements étaient sous-estimés et donc complétés au Budget supplémentaire. Au Budget Primitif 2013, il a été pris en compte la somme des 2, mais au total, il ne s'agit pas d'une augmentation.

M. DELOURME reproche aussi : « *que les investissements ne montrent pas bien vos priorités, nous voyons un saupoudrage qui ne paraît pas correspondre aux priorités actuelles de notre société.* »

LE MAIRE estime que la Ville essaie, au-delà des grands projets, de répondre à toutes les demandes et contrairement à ce que peut penser M. DELOURME, les demandes des garchois ne sont pas de grandes réalisations mais des demandes davantage liées à des problèmes de proximité (amélioration de l'éclairage, bouchage de trous, ...).

Par ailleurs, M. DELOURME reproche à la Ville l'acquisition des parkings et du local du projet de l'immeuble de la place de la Poste. Il considère que c'est un peu prématuré compte tenu des recours. Il rappelle que ce type d'investissement va à l'encontre des principes du développement durable pour Garches dont la population doit rester stable.

LE MAIRE confirme que l'objectif est de maintenir le nombre d'habitants aux alentours de 18 500, mais il s'avère néanmoins que les garchois rencontrent des problèmes de stationnement et ce n'est pas parce que M. DELOURME se déplace souvent en vélo que l'ensemble des garchois doivent faire la même chose.

LE MAIRE signale qu'il n'ira pas au-delà, mais souhaite que cela figure au compte rendu compte tenu que le document de M. DELOURME y sera annexé.

LE MAIRE relève, cependant, dans le document de M. DELOURME, que celui-ci vote contre le budget malgré des points positifs qu'il contient.

LE MAIRE rapporte également qu'en ce qui concerne les subventions, M. DELOURME précise qu'il vote pour avec une réserve sur les montants alloués pour des dépenses non prioritaires et maintenues en 2013.

Il fait part dans son document qu'il vote favorablement pour les autres délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

LE MAIRE pense avoir résumé l'intervention de M. DELOURME à travers le document remis à Mme LE CANN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 28 votes pour, et Mme FOURLON, Mme GUYOT, M. MOUSSIER, et M. DELOURME, votant contre

- *VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :*

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3.098.853,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 26.105.416,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 28 votes pour, et Mme FOURLON, Mme GUYOT, M. MOUSSIER, et M. DELOURME, votant contre

- *FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2013, comme suit :*

<i>TAXE D'HABITATION</i>	<i>12,35 %</i>
<i>TAXE SUR LE FONCIER BATI</i>	<i>14,45 %</i>
<i>TAXE SUR LE FONCIER NON BATI</i>	<i>32,22 %</i>

2	2013/13	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
---	---------	---

M. MENEL rappelle que les dossiers des associations ont été étudiés par le groupe de travail. Il a constaté que les dossiers présentés sont de grande qualité tant sur le plan comptable que sur les objectifs. Il remercie les associations et les services.

Le travail du groupe a permis d'aboutir à des propositions sachant que si une association rencontre des difficultés en cours d'année, il est toujours possible, pour la ville, d'intervenir. Ce fut le cas l'année dernière avec le Rugby Club, suite au décès d'un jeune joueur, le club a fait appel à une aide psychologique et le Conseil Municipal unanimement a accordé une subvention complémentaire.

Mme GUYOT

“ Je voudrais d'abord dire un mot sur la nouvelle association « Rayon d'soleil » qui a présenté une demande de subvention. C'est une association culturelle qui mène des actions variées et s'adresse aux jeunes. Elle a permis, l'an dernier, à des élèves du collège de participer à des cours de théâtre et de créer une pièce. Cette année, elle continue son activité à l'espace jeunes et c'est très représentatif de ce que le monde associatif peut apporter à notre commune et à notre société en général et cela illustre l'importance de soutenir les associations, que ce soit dans le domaine culturel, sportif, social, caritatif ou autre.

Pour parler du montant global des subventions, il a diminué par rapport à 2012, mais c'est essentiellement dû au retour à un niveau normal de la subvention d'Aglé, qui a donc amélioré son fonctionnement. On note une augmentation sensible de la subvention au CCAS mais on sait que cela correspond à une augmentation des besoins aussi.

Il y a deux associations qui ont attiré plus particulièrement notre attention. Tout d'abord l'association Mistigri. On sait que c'est une association qui fonctionne sans budget propre donc la commune règle directement les dépenses facturées par les vétérinaires. On sait qu'elle rend un service réel à la Ville. Le problème, c'est qu'on a eu en 2012 une vraie dérive dans les dépenses. Il y a sans doute eu une augmentation des abandons mais cela pose tout de même un problème. En 2012, la subvention à Mistigri était de 3 000 € et quand on fait le total des dépenses engagées en 2012, on arrive à près de 5 000 €, c'est-à-dire que l'association a terminé l'année 2012 avec près de 2 000 € de factures qui ont été réglés donc en 2013. Là, on a une demande de subvention de 4 000 €, une subvention qui est proposée d'environ 3 000 €, mais on voit bien que cela va bloquer quelque part pendant l'année. Alors, il nous semble urgent que l'association Mistigri trouve d'autres sources de financement. Les personnes qui adoptent un chat par l'intermédiaire de Mistigri n'ont pas un centime à déboursier, puisque tous les frais engagés pour la stérilisation, pour la vaccination et l'identification des chats, c'est-à-dire quand même près de 200 € par animal, tous ces frais sont pris en charge par la commune. Donc, on pourrait trouver une solution qui consisterait à demander aux personnes qui adoptent un chat d'adhérer à l'association, de verser une cotisation. Cela n'apparaît pas dans leurs comptes.

La deuxième association pour laquelle nous avons aussi des remarques à faire, c'est les Kiowas. Le football américain est un sport relativement peu pratiqué donc il y a peu d'associations donc effectivement les adhérents de l'association viennent de loin. On est quand même sur une demande de subvention qui est à un niveau très élevé. Alors on constate, si on regarde les budgets précédents qu'en fait entre les demandes de subventions et la subvention réellement accordée, il y a une grosse différence, là sur l'année 2013, ils demandent au total 20 000 € de subvention. L'an dernier, ils en ont obtenu 8 000 € et on constate par exemple, l'an dernier, sur les 8 000 € de subvention, près de la moitié, c'était Garches qui l'a donnée, la subvention du département était nettement inférieure, les autres communes, on ne sait pas de quelles communes il s'agit, mais c'est aussi encore plus bas. Donc, on peut se demander compte tenu du fait qu'il y a une dizaine d'adhérents qui sont garchois sur près d'une centaine au total, est-ce normal que Garches contribue à ce niveau là ? Il faut dire aussi que dans le dossier de presse qui est présenté par l'association, donc avec un certain nombre d'articles, il y a aussi la présentation sur le site internet, on parle des Kiowas, on ne parle pas des Kiowas de Garches, donc quel est le lien avec Garches ? Si ce n'est que l'association a son siège social à la mairie. Le président habite à Meudon la Forêt, ils s'entraînent au trapèze de Jardy, on a quand même une association dont le lien avec Garches est vraiment tenu et pour nous la subvention est trop élevée. Pourquoi l'association a-t-elle son siège social à Garches d'ailleurs ? A la mairie de Garches ?

En conclusion, pour l'association Mistigri, nous nous abstenons, pour la subvention Kiowas nous voterons contre."

LE MAIRE rappelle, qu'en ce qui concerne les Kiowas, l'attention du Conseil a déjà été attirée sur cette problématique et il avait été demandé à ce que cette association fasse un effort de recrutement. Cette année, cette association compte 96 joueurs. Le service Jeunesse et Sports a fait un état des associations et il en ressort, aujourd'hui que Garches compte 41 associations sportives dont 15 perçoivent une subvention municipale dans le cadre des critères sportifs, 4 perçoivent une subvention dans le cadre général, 36 utilisent les équipements sportifs de la Ville y compris ceux des syndicats, 6 bénéficient de la mise à disposition des transports en commun de la Ville occasionnellement et 2 de façon régulière, 4 sollicitent le prêt de matériel et 7 utilisent occasionnellement la salle Dupont pour des réunions.

Toutes ces associations bénéficient d'une aide directe ou indirecte sauf Gymnasia et Eurosport 1901. Ce qui est important, estime le Maire, c'est que ces associations offrent un panel d'activités.

Il est à noter que sur les 15 associations bénéficiant d'une subvention, 55% des membres sont garchois, 24% sont vauressonnais ou clodoaldiens, 22% viennent d'autres communes.

Si la Ville ne devait subventionner que les associations ayant dans leur rang des garchois, aucune ne bénéficierait de cette aide. Pour les Kiowas, M. MOREAUX les a rencontrés et leur a demandé, de trouver des recettes extérieures et par ailleurs la subvention a été réduite d'environ 20% d'une année sur l'autre et si nécessaire la Ville est prête à poursuivre dans cette voie. Mais aujourd'hui, le nombre d'adhérents a augmenté.

LE MAIRE précise que certaines activités se pratiquent à St Cloud et dans ce cas, c'est St Cloud qui subventionne et pas Garches. Certaines sont plus vauressonnaises ou clodoaldiennes ou garchoises. Les 3 villes essaient d'apporter un panel d'activités et d'être complémentaires. Il lui semble que le but est de ne pas mettre fin à une association qui compte 96 membres sous prétexte qu'elle n'a qu'une dizaine de garchois, c'est certes dommage, il convient de l'inciter à s'ouvrir davantage aux garchois. Il souligne que cette association participe à plusieurs manifestations de la Ville. L'an prochain, un nouveau constat sera établi et si c'est nécessaire, la subvention diminuera encore. L'Association des Kiowas de Garches remonte à des années et il pense qu'il faut la laisser exister mais s'il le faut, limiter la subvention.

Quant à l'association Mistigri, il signale que la Ville intervient en réglant les factures. Comme le rappelait Mme DEGARDIN, les vétérinaires ont augmenté leur prix mais par ailleurs les personnes qui adoptent un animal participent financièrement. Il précise que la Ville règle les factures à hauteur de 3 000 € par an.

M. REYDEL confirme ce montant.

Mme GUYOT

" Les factures du dossier qui concerne l'année 2012, au total on arrive à 4 900 € mais peut-être qu'elles n'ont pas été payées. "

LE MAIRE explique en effet que si les factures arrivent au cours de l'exercice suivant, elles sont prises dans le cadre de cet exercice budgétaire. Ce qui est important, c'est que le plafond de 3 000 € ne soit pas dépassé, point qui est confirmé. Il propose de rappeler à la Présidente de Mistigri qu'il serait bon d'inciter les familles adoptant des chats à participer financièrement un peu plus et que les vétérinaires ne trouvent pas là une recette assurée et annualisée.

M. REYDEL confirme que la somme de 3 000 € n'a pas été dépassée en 2012, les factures reportées seront réglées sur l'exercice 2013.

Mme GUYOT

“ Est-ce qu’il serait possible, vu que visiblement les familles qui adoptent donnent une participation, que cela apparaisse dans les comptes ? C’est assez opaque. Il est possible d’avoir un peu plus de transparence sur ce fonctionnement ? ”

M. REYDEL rappelle que la Présidente sollicitait des vétérinaires extérieurs à Garches. La Ville lui a fait savoir, dans la mesure où elle réglait les factures, qu’elle souhaitait qu’elle fasse appel aux vétérinaires garchois. En ce qui concerne les recettes versées pour les adoptants, il serait en effet, intéressant d’en connaître le montant. Une demande dans ce sens sera faite à la Présidente.

M. MENEL propose de recevoir Mme MARGRAFF, la Présidente de Mistigri et de faire le point avec Mme Méalet qui est en relation avec les associations.

M. MOREAUX, au sujet des Kiowas, souligne qu’une réflexion est en cours avec Vaucresson comme il l’a indiqué à Mme GUYOT lorsqu’elle a participé au groupe de travail sur les critères d’attribution des subventions aux associations.

Par ailleurs, il indique que Saint Cloud compte 5 900 adhérents environ pour une ville de 29 000 habitants. Plus de 400 garchois (7%) pratiquent dans les clubs clodoaldiens dont le Tennis alors que le club de Garches compte 850 membres dont 80% sont garchois. Cela montre bien que l’on essaie par tous les moyens d’aller vers la complémentarité les uns envers les autres et aujourd’hui, les 3 villes travaillent sur des solutions de mutualisation.

M. MOREAUX ajoute, à l’attention de Mme GUYOT, comme elle le sait, qu’on ne peut pas avoir des clubs uniquement garchois, vaucressonnais ou clodoaldiens. Lorsqu’on prend des sports collectifs comme le foot, le rugby, le football américain, si on souhaite avoir un club qui marche et obtient des résultats et attire, il est impossible d’atteindre ces objectifs uniquement avec des garchois. Il est, par conséquent, nécessaire que le vivier de joueurs viennent également de l’extérieur comme partout en France.

LE MAIRE revient sur l’Association « Rayon d’soleil ». Il s’agit d’une première demande. La commission a proposé 500 € pour montrer son soutien. Il est évident que l’an prochain, en fonction du travail réalisé, la Ville sera peut-être amenée à revoir à la hausse la subvention, mais il considère qu’il faut toujours rester prudent la première année.

Mme FOURLON

“ Je reviens quand même sur l’affaire des Kiowas. On aimerait vraiment pouvoir comprendre. Comment se fait-il qu’une seule commune, la nôtre, paie aussi cher par rapport à toutes les autres communes ? Toutes les autres communes donnent une subvention de 1 351 € pour 84 à 86 personnes inscrites au club. Et nous, pour 10 personnes, nous donnons plus de 3 000 € ! Il y a quelque chose qui ne va pas. Ce qu’on aimerait, c’est qu’une étude légère sur l’origine géographique des adhérents soit faite. Nous sommes tous d’accord sur l’ouverture des clubs aux autres communes si on veut avoir de bonnes équipes. Mais là, même le département donne moins que nous ! Et que veut dire ce siège social domicilié à la mairie de Garches alors que presque l’ensemble des adhérents vient de l’extérieur ? Même le président, et le trésorier n’habitent pas Garches ! Qu’est-ce que cela veut dire ? ”

LE MAIRE explique qu’à l’origine l’entraîneur des Kiowas était un colonel américain qui était affecté à la gestion des cimetières et habitait en haut de la rue Athime Rué, les joueurs résidaient aussi à Garches et tout naturellement, ils ont souhaité que le siège social de l’Association soit en Mairie. L’Ambassade américaine apportait ainsi avec le colonel, une équipe en partie composée de sous-officiers.

Au fil des années, l’équipe dirigeante a changé, les joueurs aussi mais l’Association a gardé son siège à la mairie. Certes aujourd’hui, cette association compte moins de joueurs garchois mais elle représente une activité sur la commune. Par contre, il dit suivre Mme FOURLON sur l’évolution de la subvention en fonction de la réalité. Cependant, il pense qu’il faut agir de façon progressive, sa volonté n’étant pas de « tuer » une association.

Mme FOURLON

“ L'association pourrait peut-être se débrouiller pour avoir des subsides d'ailleurs mais si elle a cette sécurité-là, elle n'a pas besoin de le faire. Pourquoi en fonction de ses adhérents ne fait-elle pas de demandes auprès d'autres communes, puisqu' il est écrit « Autres Communes » au pluriel ? ”

LE MAIRE explique que les clubs de foot, rugby ne sollicitent pas de subvention dans les communes voisines même s'ils ont 25% ou 30% de joueurs de St Cloud par exemple et de la même façon le club de St Cloud ne va pas faire de demande à Garches. Comme M. MOREAUX l'a indiqué précédemment, nombre de garchois pratiquent une activité sportive en dehors de la commune.

Il ne pense pas convaincre Mme FOURLON mais il répète qu'il s'engage à réduire l'aide apportée sauf si les Kiowas prouvent qu'ils progressent de façon sensible et qu'ils sont prêts à trouver des solutions ailleurs. Il prend acte du vote contre du groupe « Garches Autrement » pour les Kiowas et une abstention concernant l'Association Mistigri.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, à l'exception de l'Association des Kiowas pour laquelle 3 votes contre et une abstention se sont manifestés, et de l'Association Mistigri pour laquelle 3 abstentions se sont manifestées,

- *DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNÉE 2013, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :*

N°	Dénomination et siège	Montants
1 - ASSOCIATIONS		
6574- Fonction 025-Aide aux associations		103 700,00 €
1	Association des Directeurs Généraux des Hauts-de-Seine, Préfecture des Hauts-de-Seine - N°68/179 J.O. du 18/02/68	50,00 €
2	Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal, Mairie de Garches - N°15/2179 du 29/01/85	98 500,00 €
3	FNACA - Comité de Garches 25 rue Pasteur Garches - N°5272 - J.O. du 02/12/66	200,00 €
4	MISTIGRI (sur présentation de factures de vétérinaires garchois)	3 000,00 €
5	A.D.A. -Ass. Amis des Africains, 13 rue des 4 Vents Garches - Déclarée J.O. le 27/06/1990	1 600,00 €
6	Association des Officiers & Militaires de Réserve des Hauts de Seine	150,00 €
7	Association pour un zébu	200,00 €
6574 - Fonction 213-Classes regroupées		236 097,33 €
8	Ecoles privées sous contrat	236 097,33 €
6574 - Fonction 30 - Services communs-Culture		18 750,00 €
9	Société des Beaux Arts, Mairie de Garches - n°15/9864 JO 8/12/60	700,00 €
10	Association "Culture et Bibliothèques pour Tous", 32 Grande Rue Garches - Code Préfecture 2343	850,00 €
11	Bibliothèque pour tous Ludothèque	450,00 €
12	CDI	3 500,00 €
13	ARTS ET CULTURE POUR GARCHES	10 000,00 €
14	Association LEO	900,00 €
15	Ensemble Polyphonique de Garches, 16 , rue des Jardins Garches - N°3/16712	350,00 €
16	"Les Amis du Jumelage Garches-Gröbenzell" - 2 rue Claude Liard - GARCHES - N°15/19362	1 500,00 €
17	Rayon d'soleil	500,00 €

	6574- Fonction 40 - Serv.com. Sports et Jeunesse	78 836,00 €
18	Garches Événement, Mairie de Garches - n° 15/021462 - JO 2/10/96 / 5 000,00 € pour Animateur de rues	20 500,00 €
19	Centre d'Information Jeunesse 16 allée de la Marche GARCHES - n° 15/6696 Pref 15/12/71	900,00 €
20	Association sportive des Handicapés Physiques de Garches, Hôpital Poincaré - N°15/6766 - J.O. 18/02/72	500,00 €
21	Office Municipal des Sports, Mairie de Garches - Code Préfecture 3/15390	1 500,00 €
	Subvention exceptionnelle	1 000,00 €
22	C.D.M.J.S 92 (Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports) 167 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly s/ Seine - JO 25/03/1991	250,00 €
23	Association sportive Raymond Poincaré, Cité Poincaré, Garches - N°15/9030 - J.O. du 21/03/78	2 000,00 €
24	L'Orteil en Pointes Association sportive de Garches - 17 rue Henri Regnault - Déclarée J.O. le 10/11/82	850,00 €
	Subvention exceptionnelle	800,00 €
25	Futsal Le Kaméléon, 20 avenue Foch, Garches - N°15020811 du 14/12/95	2 000,00 €
26	Kiowas, Mairie de Garches - JO 16.10.1995	3 150,00 €
27	Garches Escrime, 66 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. le 07/10/92 - Code Préfecture 15/17744	1 454,00 €
28	Football Club de Garches Stade municipal Léo Lagrange Garches Déclarée J.O. le 05/06/92 (F.C. 92)	10 000,00 €
29	KBC (Kick Boxing Club) 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 25/11/92	2 516,00 €
30	Rugby Club de Garches, 9 chemin des vignes; Garches	10 000,00 €
31	Garches Volley Ball 26 rue Jean Mermoz Garches - Déclarée J.O. le 07/07/92	2 000,00 €
32	Garches Aqua Sports Piscine 14 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 12/08/92	3 000,00 €
33	Energy Club 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 17/07/92	5 000,00 €
34	Club de Boxe Française / Savate M. Charmillon 59 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. 24/08/92	3 916,00 €
35	EPAM	3 000,00 €
36	GGVL	2 000,00 €
37	ADRENALINE	2 500,00 €
	6574 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.	242 850,00 €
38	Croix Rouge Française Comité de Garches 19 rue des 4 Vents Garches - Déclarée le 07/08/70 N°45.833 - Code Préfecture 555 Déclarée le 07/08/40 sous le N°45.833 - Code Préf 555	1 500,00 €
39	Association Familiale de Garches 11 Rés. des Châtaigniers 24 rue du Dr Debat Garches - Code 1311 du 23/03/32	150,00 €
40	UNAFAM (Union Nle Amis & Familles Malades Mentaux) Section des Hauts de Seine 10 rue de Villiers 92300 Levallois Perret - N°39381J.O. 04/08/63	300,00 €
41	La Prévention Routière Comité Départemental 121 avenue Pablo Picasso 92000 Nanterre - N°136699 J.O. 19/03/49	600,00 €
42	Les Restaurants du Coeur	2 000,00 €
43	Caritas France (Secours Catholique) 106 rue du Bac Paris - Déclarée J.O. le 24/10/1946	1 300,00 €

44	AGLAE- Crèche Familiale	190 000,00 €
45	AGLAE- Emplois Familiaux	45 000,00 €
46	Fraternité des Nations- 22 rue civile- Garches 27/10/06 N°15028040 Déclarée le	500,00 €
47	Votre Petit Coin de Paradis	1 500,00 €
6574 - Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées		29 621,00 €
48	C.L.I.C.(Coordination Gérontologique) 1 bis rue Lelégard 92210 SAINT-CLOUD - JO 12/05/01	29 371,00 €
49	Association Lelégard Animation	250,00 €
Total Associations :		709 854,33 €

2 - ETABLISSEMENTS PUBLICS		Montants
657361 - Fonction 213 -Classes regroupées		28 000,00 €
1	Caisse des Ecoles Publiques, Mairie de Garches	28 000,00 €
657362 - Fonction 520 Services communs interv. soc		223 650,00 €
2	Centre Communal d'Action Sociale, Mairie de Garches	194 619,00 €
	Réintégration concessions cimetière	29 031,00 €
65737 - Fonction 213 Autres établissements publics locaux		1 900,00 €
3	EREA J. Brel - Etablissement Régional d'Enseignement Adapté - 104 bd Raymond Poincaré – GARCHES	1 900,00 €
TOTAL Etablissements Publics		253 550,00 €
TOTAL		963 404,33 €

3	2013/14	DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE
---	----------------	--

M. REYDEL rapporte que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources afin de pouvoir les renouveler régulièrement. Le procédé permet donc de faire apparaître, à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps les charges consécutives à leur remplacement.

L'article 2 de la loi n°94-504 du 22 juin 1994 a posé le principe de l'amortissement obligatoire des immobilisations pour les communes de plus de 3 500 habitants dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M14.

Il existe à ce jour deux délibérations en vigueur relatives aux durées d'amortissement des immobilisations de la ville. Il apparaît nécessaire de compléter aujourd'hui les éléments figurant dans ses délibérations, en y intégrant l'amortissement de nouvelles immobilisations non prévu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE DE FIXER COMME SUIT la durée d'amortissement des immobilisations de la Ville :

Mobilier	5 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres matériels	5 ans
Logiciels	2 ans
Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de voirie	10 ans
Equipements de garage	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Plantations	15 ans
Biens de faibles valeurs (inférieur à 500 €)	1 an
Frais d'études	5 ans
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
Subventions d'équipement relatives à des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipement relatives à des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Immeubles de rapport	25 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Autres constructions	10 ans

4	2013/15	CAMPS ORGANISES PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2013
---	---------	---

M. MOREAUX, Maire-Adjoint, délégué à la jeunesse et aux sports rapporte que, comme chaque année, l'Ecole des Sports propose 4 séjours sportifs avec hébergement pour les enfants de 6 à 16 ans fréquentant l'Ecole des Sports pendant les vacances d'été. Il convient de rappeler que ces séjours sont réservés, en priorité, aux enfants garchois fréquentant cette structure :

- 2 camps à ANDOUILLE, près de Laval pour 15 enfants de 9 à 15 ans encadrés par 3 adultes :
Semaine du 8 juillet au 12 juillet (5 jours) et semaine du 15 juillet au 19 juillet (5 jours) (activité poney)

- 2 camps à MONTOIRE SUR LE LOIR, à 200 km de Paris pour 20 enfants de 6 à 12 ans encadrés par 4 adultes : Semaine du 9 juillet au 12 juillet (4 jours) et semaine du 15 juillet au 19 juillet (5 jours) (multi-activités).

Il ajoute que l'école des sports propose un séjour de 12 jours du 8 au 19 juillet. Cette année, ce séjour Multi activités (tennis, mini golf, parcours de santé, volley, foot, basket, voile) se déroulera à PORT BARCARES proche de Perpignan. Celui-ci s'adresse à des enfants de 9 à 16 ans (le nombre de places est limité à 42).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement
- FIXE, de la manière suivante, les tarifs de ces camps :

ANDOUILLE (près de Laval)
du 8 juillet au 12 juillet (5 jours) et du 15 juillet au 19 juillet (5 jours)
Activité : poney
Participation des parents : 158 €

- *MONTOIRE SUR LE LOIR : à 200 km de Paris
du 9 juillet au 12 juillet (4 jours)
Multi-activités
Participation des parents : 88 €*

*du 15 juillet au 19 juillet (5 jours)
Multi-activités
Participation des parents : 105 €*

- *APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, d'un séjour externé du 8 au 19 juillet 2013 à PORT BARCARÈS (près de Perpignan) pour des enfants de 9 à 16 ans*
- *FIXE, de la manière suivante, les tarifs de ce séjour :*

*Garchois 1^{er} enfant : 610,00 €
Garchois 2^{ème} enfant : 570,00 €
Non Garchois : 740,00 €*

- *AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.*

5	2013/16	FIXATION DES INDEMNITÉS MAXIMALES ALLOUÉES AUX MAIRE, MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013
---	---------	--

LE MAIRE rapporte que, la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative au droit d'exercice des mandats locaux fait obligation de déclarer le montant effectif des indemnités perçues par le Maire et les Maires Adjointes dans le cadre du contrôle des cumuls de mandats. En effet, un élu ne peut percevoir, au titre de ses différents mandats, un montant supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire.

Il est nécessaire, afin de permettre au Préfet d'effectuer ce contrôle, que le Conseil Municipal prenne une délibération fixant nominativement et annuellement le montant de ces indemnités pour l'année en cours.

LE MAIRE rappelle qu'il fait l'objet depuis plusieurs années, d'un écrêtement total de son indemnité, en application de l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ce qui représente une économie d'environ 30 000 € par an.

En ce qui concerne les indemnités des autres élus, il précise que certaines différences apparaissent. Elles sont dues au fait de l'existence de cotisations de retraites complémentaires.

Mme FOURLON

“ Mon intervention n'a rien à voir avec la fixation proprement dite des indemnités, mais, je voudrais profiter de ce rapport pour dire que samedi dernier avait eu lieu la belle fête de carnaval de Mme COHEN et de son équipe de la maternelle Pasteur. Tous les enfants de l'école étaient déguisés autour de différents thèmes : la Chine, les indiens, les monstres, les petites bêtes. Vous ne savez pas où je veux en venir, mais vous allez comprendre.

C'était les enfants eux-mêmes qui avaient confectionné leur déguisement, évidemment avec l'aide des maitresses et des ATSEM. Ils ont défilé dans la rue, ils ont traversé le marché, ils sont allés jusqu'au stade où le bonhomme Hiver a été brûlé et où Dame Printemps a été accueillie. Tous les parents accompagnaient les enfants au son de la fanfare du Conservatoire, la nouvelle fanfare du Conservatoire composée d'élèves du conservatoire, du professeur de trompettes et de parents d'élèves. Le directeur était là aussi. C'est d'ailleurs une belle collaboration qui va perdurer car c'est une bonne fanfare, de qualité. Les enfants ont chanté sous la direction de leur professeur de musique... En conclusion, c'était une fête très joyeuse et très réussie.

Je pense que vous commencez à comprendre. Eh bien, le seul regret, c'est que, hormis ma présence, il n'y avait aucun élu du Conseil municipal. ”

LE MAIRE signale que M. MOREAUX était présent.

Mme FOURLON

“Je ne sais pas où il était. Seul vous, Monsieur le Maire, vous étiez excusé car vous étiez à l'étranger sous votre casquette de Sénateur.

Je me suis informée car j'ai été très surprise, je pensais retrouver des collègues. Madame COHEN dont je connais la rigueur m'avait d'ailleurs envoyé une belle invitation dans laquelle le contenu de la fête était bien détaillé. Elle en avait envoyé une à tous les services qui travaillent en liaison avec elle. Et de plus, chaque année, elle fait un carnaval. ”

LE MAIRE précise qu'il s'est excusé auprès de Mme COHEN, étant en déplacement à l'étranger.

Mme BOINET remercie Mme FOURLON de sa présence à ce carnaval et ajoute qu'elle-même et Mme BOSSET participaient ce matin là au concours Maurice Genevoix au collège Henri Bergson et sont sorties au moment où le carnaval venait de prendre fin.

LE MAIRE note que les élus concernés avaient bien reçu une invitation mais étaient retenus par ailleurs, bien qu'ils souhaitent y participer. Il est heureux de voir que 2 collègues étaient présents. Il souligne le travail pédagogique réalisé par Mme COHEN.

Mme MARTIN précise qu'elle est en charge du Conservatoire et que celui-ci a participé à cette manifestation. Elle ajoute qu'en tant qu'élu, elle n'a pas reçu d'invitation et trouve l'intervention de Mme FOURLON quelque peu désagréable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- *DECIDE de fixer ainsi le montant annuel hors charges des indemnités pour 2013 :*

<i>M.</i>	<i>Jacques GAUTIER</i>	<i>Maire</i>	<i>0,00 €</i>
<i>M</i>	<i>Yves MENEL</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 617,00 €</i>
<i>Mme</i>	<i>Jeanne BECART</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>11 993,00 €</i>
<i>Mme</i>	<i>Béatrice BODIN</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 919,00 €</i>
<i>M.</i>	<i>Jean-Jacques BOULANGER</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 919,00 €</i>
<i>M.</i>	<i>Bertrand OLIVIERO</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 919,00 €</i>
<i>Mme</i>	<i>Françoise MARTIN</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 919,00 €</i>
<i>M.</i>	<i>Jean-Claude REYDEL</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 919,00 €</i>
<i>Mme</i>	<i>Nathalie BOINET</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 919,00 €</i>
<i>M.</i>	<i>Yves MOREAUX</i>	<i>Maire Adjoint</i>	<i>12 871,00 €</i>
<i>M.</i>	<i>Jean MAILANTZ</i>	<i>Questeur</i>	<i>3 053,00 €</i>
<i>Mme</i>	<i>Martine GUERIN</i>	<i>Syndic</i>	<i>3 053,00 €</i>

6	2013/17	PLAN DE TITULARISATION DES AGENTS NON TITULAIRES EN APPLICATION DE LA LOI DU 12 MARS 2012
---	---------	--

Mme BECART, Maire-Adjoint, délégué au personnel, avant d'aborder la délibération sur le plan de titularisation, se propose d'expliquer le tableau des effectifs annexé au budget.

Au vu du tableau, elle expose qu'en 2013, la ville comptait 594 agents dont 384 à temps complet et à temps partiel, 95 agents à temps non complet et 115 vacataires. Le tableau ne prend en compte que les agents à temps complet et à temps partiel.

En ce qui concerne les 95 agents à temps non complet, il s'agit principalement des éducateurs et conseillers à l'école des sports qui sont au nombre de 42 et des 34 animateurs dans les accueils de loisirs. Les autres postes se répartissent dans toutes les filières culturelle, sanitaire et sociale, administrative, ...

Quant aux 115 agents vacataires, ils figurent en emploi non cité. Il s'agit principalement des enseignants assurant les études dirigées, ils sont au nombre de 44, 41 surveillants de cantine et le solde se répartit dans les différentes filières. Il peut s'agir de professeurs du conservatoire qui sont nommés sur des emplois spécifiques, les moniteurs de poterie, ...

Mme BECART rappelle que ce tableau tel qu'il est présenté en annexe du budget est imposé. Ce tableau ne fait pas apparaître d'une part les emplois aidés puisqu'il ne s'agit pas d'emplois publics et d'autre part les emplois non cités car il s'agit d'emplois hors statut.

Si on fait un bilan entre 2009 et 2012, on se rend compte d'un solde positif de 2 agents supplémentaires, c'est très peu, souligne Mme BECART. Le résultat montre l'effort de la Ville en matière de personnel, cela signifie que certains postes n'ont pas été remplacés, 4 postes ont été supprimés, un au service des Finances, au service reprographie, un autre au service de la police municipale et le dernier poste dans une bibliothèque. Par ailleurs, 1,8 poste a été créé, correspondant à l'éducateur de rue et un agent à 80% à la halte-garderie lors du passage en multi-accueil.

Mme BECART fait constater que la Ville contient parfaitement la masse des emplois et par voie de conséquence la masse budgétaire qu'elle représente.

LE MAIRE remercie Mme BECART de cette explication.

Mme BECART rapporte que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique fait obligation aux collectivités de permettre aux agents non titulaires d'accéder soit à des contrats à durée indéterminée, soit à un statut de fonctionnaire.

Les agents recrutés en contrat à durée déterminée remplissant les conditions prévues par le texte, ont vu leur contrat transformé automatiquement en contrat à durée indéterminée. Elle rappelle que, par délibération du 12 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire bénéficier ces agents du régime indemnitaire.

En ce qui concerne les personnels remplissant les conditions pour bénéficier d'une titularisation, le conseil municipal doit se prononcer sur le rythme de ces nominations afin de tenir compte de l'impact financier que va représenter le coût de ces nominations dû principalement au versement de la prime d'installation (2 000 € par agent lors de la titularisation) et à l'acquisition du régime indemnitaire semestriel pour les agents qui ne sont pas en contrat à durée indéterminée.

Elle précise cependant que, les conditions de reclassement sont très défavorables aux agents des catégories A et B puisqu'il est prévu que les agents de catégorie A qui accéderont à ce statut de titulaire, perdront 30 % de leur salaire et que les agents de catégorie B perdront 20 % de leur salaire.

Ces pertes de salaire seront compensées à terme par l'évolution de la carrière mais le rattrapage nécessitera plusieurs années (entre 6 et 10 ans en fonction des grilles).

15 agents sont concernés par cette disposition, mais on ne connaît pas le nombre de ceux qui décideront de s'inscrire effectivement à des épreuves de sélection professionnelle permettant la titularisation.

Afin de permettre d'étaler dans le temps les éventuels surcoûts de cette mesure, elle propose de retenir les principes suivants qui ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des représentants des élus et du personnel au comité technique paritaire réuni le 16 novembre 2012, à savoir 4 titularisations par an, la nomination des agents par ordre d'ancienneté afin d'agir en toute transparence et en toute objectivité.

LE MAIRE remercie Mme BECART pour toutes ces précisions. Il note que, bien que la titularisation soit souhaitée par certains agents, elle entraîne une perte de revenu malgré la prime versée au moment de la titularisation.

Mme FOURLON

“ Comme l'avis est favorable à l'unanimité des représentants des élus et du personnel technique paritaire, nous allons suivre et voter pour. ”

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE dans le cadre du plan de titularisation des agents non titulaires en application de la loi du 12 mars 2012, de limiter à 4 le nombre des nominations en qualité de stagiaire par an et de procéder aux nominations par ordre d'ancienneté*

Mme BECART rapporte qu'en 2005, le gouvernement a créé les contrats d'accompagnement dans l'emploi afin de favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle : chômeurs de longue durée, chômeurs de plus de 50 ans,...

Le conseil municipal a créé, dans le but de participer à la lutte contre le chômage, 30 postes. Au fil des ans, beaucoup ont été intégrés aux effectifs municipaux, notamment du fait de la difficulté de recruter de nouveaux demandeurs d'emplois correspondant à nos besoins. Aujourd'hui, la Ville compte 8 agents en contrats aidés (C. A et CAE).

Face aux difficultés de recrutement et afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par le biais de ces emplois, elle propose de créer 5 emplois d'avenir.

Elle précise que le public visé est celui des jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi et avec un niveau de formation inférieur au niveau 4 (Bac). Il faut en outre, être en recherche d'emplois depuis au moins 6 mois au cours des 12 derniers mois. Seront prioritaires les jeunes issus des zones urbaines sensibles.

Le contrat de travail, de droit privé, pourra être d'un an au minimum, renouvelable, dans la limite maximum de 3 ans. Le temps de travail est en principe à temps plein et le salaire est au minimum le Smic. L'Etat remboursera 75 % de la rémunération brute correspondante au Smic.

Mme FOURLON

“ Bien sûr, nous allons voter ce rapport. Cela laisse entendre qu'il n'y a que 5 postes qui peuvent être proposés actuellement et qu'il restera 3 CAE, les trois qui sont là. ”

Mme BECART indique que ces contrats n'entraînent pas de charges supplémentaires, il s'agit d'un transfert d'un contrat aidé vers une autre forme de contrat.

Mme FOURLON

“ Vu que l'Etat rembourse 75 % pour ces contrats d'avenir, cela aurait été bête de ne pas en profiter. D'autre part, concernant le fait que l'Intercommunalité soit sortie de la Maison de l'emploi de Rueil-Malmaison/Suresnes qui elle-même est ralliée à la Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre, j'aurais voulu savoir s'il y avait eu un bilan de fait et si c'était intéressant ou pénalisant pour Garches d'en être sortie. En fonction de ce bilan comparant les possibilités qu'offraient ces maisons de l'Emploi pour les personnes en recherche d'emploi par rapport à celles que l'on a avec notre service garchois, la question se poserait de savoir, au cas où ce serait pénalisant, s'il serait possible de redevenir membre, en repayant une cotisation, et de réintégrer cette Maison de l'emploi. Est-ce que ce serait possible de convaincre notre chef de l'Intercommunalité, actuellement Saint-Cloud, et d'entraîner derrière nous la petite sœur de Vauclousson ? ”

LE MAIRE signale que le fait de ne plus être lié avec la maison de l'emploi a permis de réduire les frais de fonctionnement qui étaient particulièrement élevés par rapport au service rendu et également favorisé la proximité et la réactivité des personnels communaux des 3 villes de l'intercommunalité.

M. MENEL rappelle qu'il est membre de la Maison de l'emploi du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Il reconnaît que les structures sont lourdes. Il est vrai que pour Garches comme pour l'intercommunalité, l'intérêt n'était pas pleinement justifié. La maison de l'emploi est chargée d'études pas toujours concrètes ce qu'il regrette. L'espace emploi à Garches apporte et crée des actions concrètes comme la journée « jobs d'été » qui a eu lieu la semaine dernière. C'est typiquement, lui semble-t-il, le genre d'actions qui n'existait pas avant et qui apporte une plus-value pour la Ville.

Mme FOURLON

“ Je n'ai pas été suffisamment précise car bien sûr concernant le travail qui est fait ici, il n'y a pas de problème. Quand je parlais de la Maison de l'emploi, c'était par rapport aux emplois d'avenir et à cette même classe d'âge qui ne peut plus bénéficier maintenant de la Mission locale, qui est quand même une aide intéressante pour les jeunes en recherche d'emploi. Est-ce que c'est gênant de ne plus en faire partie ? ”

M. TRIGNAN, Conseiller Municipal, signale que les résultats du Bac 2012 montraient que 85% de la jeunesse ont obtenu leur bac. Cela signifie que les emplois d'avenir s'adressent à moins de 15% des jeunes de cette classe d'âge.

LE MAIRE indique à Mme FOURLON qu'elle recevra une réponse par écrit avec les décisions du Préfet concernant le rattachement des missions locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE la création de 5 emplois d'avenir*
- *D'AUTORISER le maire à signer les contrats de travail à intervenir entre la ville et les bénéficiaires*

LE MAIRE donne la parole à Mme GUERIN, en charge du handicap.

<p align="center">COMMUNICATION DE MME GUERIN SUR LE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES</p>
--

Mme GUERIN donne lecture du rapport annuel 2012.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées s'est réunie en séance plénière le 11 décembre 2012.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA MAIRIE

- Accueil du public au pôle handicap :

Lors des permanences, des personnes en situation de handicap et/ou leur famille se sont présentées au pôle handicap ou, ont contactées le service par mail ou par téléphone. Leurs besoins portaient sur des domaines divers comme l'emploi, le logement, le maintien à domicile et les loisirs ... (structures associatives ou institutionnelles adaptées).

Le pôle Handicap travaille en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale concernant notamment des dossiers d'aide sociale et l'accès aux droits relatifs aux personnes handicapées.

- Actions en faveur des personnes handicapées :

- Le forum du handicap qui a eu lieu le 24 mars 2012 est le premier forum du handicap regroupant 30 stands tenus par des associations et des institutionnels (deux EREA et la MDPH) relevant de tous types de handicaps a permis d'informer le public. Des démonstrations ont été organisées tout au long de la journée : escrime en fauteuil roulant par le « Comité Handisport 92 », puis de danses en fauteuil et avec des personnes valides de l'association « Votre P'tit Coin de Paradis » et de danse afro latina par l'association « De l'air pour tous », ainsi qu'une démonstration des chiens d'assistance de l'association « Handi'chiens ». Plus de cent visiteurs sont venus participer à ce forum. Le prochain forum sera organisé en 2014.

- A l'occasion du Téléthon, l'association « Garches Evènements » a organisé, tout au long de la journée du 8 décembre 2012, une vente de jouets d'occasions, vente d'enveloppes « toutes gagnantes » et vente de livres et a proposé des tours dans des véhicules américains et des baptêmes d'escalade. Tout l'argent a été reversé à l'Association Française contre les Myopathies.

- Le service jeunesse et sports est en charge de l'opération de récolte de bouchons ; 6 730 kg de bouchons ont été collectés en 2012 et redistribués à l'association « Roulez Petits Bouchons » de Garches. En retour, cette association remettra au service jeunesse et sport, selon le tonnage de bouchons récoltés, un ou plusieurs fauteuils roulants, qui seront affectés à des associations ou structures du domaine du handicap.

- Le comité Handisport 92 est intervenu le 16 et le 17 février 2012 auprès de 3 classes de l'école élémentaire Pasteur A et d'une classe de Pasteur B, pour sensibiliser les élèves aux handicaps. Ces interventions étaient basées sur un échange entre les intervenants et les enfants sur les différents sports adaptés puis par une mise en pratique de ces sports (ping-pong et basket en fauteuil roulant, parcours en fauteuil, sarbacane...).

Le 22 mars 2012, au centre culturel, a eu lieu une projection du film « la ligne droite » de Régis WARNIER suivie d'un débat entre les trois athlètes du film et les 200 élèves de l'École élémentaire Ramon.

EMPLOI

La mairie de Garches recense 20 personnes en situation de handicap travaillant sur des postes adaptés.

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

En 2011, un plan d'accessibilité de la voirie a été adopté et s'est concrétisé par plus de 50 000 € consacrés à des aménagements de trottoirs ou de mise à niveau (ex : secteur Bergson).

La Ville a effectué d'importants travaux notamment, l'abaissement des bordures de trottoirs, ainsi que l'adaptation et la création de nouvelles places de stationnement pour les personnes handicapées.

Concernant les bâtiments communaux, il faut noter l'installation de portes à ouverture automatique à l'Espace Ramon et à la piscine.

LOGEMENT

Une demande de permis de construire est en cours, en partenariat avec l'Association des Paralysés de France et l'Immobilière 3 F, en vue de la réalisation d'une **Maison d'Accueil Spécialisée** située derrière l'hôpital Poincaré – sur la partie haute du lycée Jean MONNET. Le projet a été validé et le permis est en cours, en attente des avis extérieurs. La construction devrait être terminée en 2015. Le programme prévoit une trentaine de logements en structure médicalisée pour les malades sortant de l'hôpital.

De manière plus générale, au niveau du logement, la ville recense 29 appartements pour personnes en situation de handicap, dont 8 adaptés aux personnes ne se déplaçant pas en fauteuil roulant, et 21 pour les personnes avec fauteuil.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Au niveau des bâtiments communaux, les services techniques vont poursuivre leur travail sur l'accessibilité des bâtiments communaux, notamment, la mise en accessibilité de la maison des associations et du gymnase Les Meuries (installation de portes automatiques, amélioration des circulations intérieurs et adaptation de l'ascenseur).

Un travail plus général sera mené sur l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux notamment en favorisant la visibilité, par une signalétique adaptée, et ce, en collaboration étroite avec la commission communale pour l'accessibilité.

Par ailleurs, un projet de création d'un Guide du Handicap va être réalisé. Cet ouvrage concernera à la fois les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées en perte d'autonomie habitant à Garches. Il a pour objectif d'informer les personnes sur les droits auxquels elles peuvent prétendre, et les institutions et associations pouvant les accompagner tout au long de la vie. Il informera de la naissance à la fin de vie et abordera tous les thèmes de la vie quotidienne (reconnaissance du handicap, petite enfance, scolarité, transports, emploi, loisirs, sports, culture, voyages...). La parution est prévue pour septembre 2013.

LE MAIRE remercie Mme GUERIN pour cette communication et son engagement pour le monde du handicap.



LE MAIRE remercie également M. REYDEL, rapporteur du budget, le directeur des Finances, récemment installé dans ses nouvelles fonctions, les directeurs de services et le directeur général des services.

Mme MARTIN signale la tenue d'une table ronde – débat, le mardi 2 avril 2013 au collège Henri Bergson organisée par la Ville et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Boulogne en partenariat avec le CCAS, le collège, l'espace jeunes, les associations de parents d'élèves. Cette rencontre est intitulée « Etre parent d'adolescent à l'ère des jeux vidéos et réseaux sociaux ». Cette table ronde sera suivie d'ateliers pour les parents qui le souhaitent, animés par le CIDFF.

M. REYDEL, correspondant Défense et Anciens Combattants, rappelle que 2 cérémonies commémoratives auront lieu le Dimanche 28 avril et le Mercredi 8 mai 2013.



LE MAIRE informe que dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, la liste des marchés passés par la ville en 2012 est consultable, sur le site de la ville www.ville-garches.fr, dans la rubrique "Administration municipale", "marchés publics", "liste des marchés 2012".

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Maire précise qu'il n'a pas exercé son droit de préemption durant le mois de mars

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2013-022	7/02/2013	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et Intersport – alpes sports	22/02/2013
2013-023	14/02/2013	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et la société les 3 vallées	22/02/2013
2013-024	7/02/2013	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 68 rue du Docteur Debat	22/02/2013
2013-025	19/02/2013	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 68 rue du Docteur Debat	22/02/2013
2013-026	21/02/2013	Décision portant signature avec l'association des Amis du Jumelage de Garches-Gröbenzell, d'une convention relative à la mise à disposition du local « Garches Point Accueil »	4/03/2013
2013-027	27/02/2013	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATL II	4/03/2013
2013-028	21/02/2013	Décision Portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) pour une conférence traitant du « Calcium et de l'Ostéoporose » à la résidence Les tilleuls	4/03/2013
2013-029	1/03/2013	Décision convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité basse tension avec ERDF	5/03/2013
2013-030	1/03/2013	Décision convention n°10171546 de mise à disposition d'emballages de gaz medium et grandes bouteilles	5/03/2013
2013-031	1/03/2013	Décision concernant le contrat de prestations de service pour la vérification périodique des installations électriques - années 2013 à 2017	5/03/2013
2013-032	1/03/2013	Décision relative à l'attribution de matériels pédagogiques à la classe CLIS de l'école Ramon élémentaire de Garches, par l'éducation nationale	4/03/2013
2013-033	1/03/2013	Décision fixant le prix du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « Le Printemps du cinéma »	13/03/2013
2013-034	13/03/2013	Décision portant signature d'un contrat pour les interventions d'une conteuse à la crèche Ramon à Garches	13/03/2013
2013-035	13/02/2013	Décision portant signature d'un contrat concernant une animation spectacle de karaoké le 23 avril 2013 à la résidence Les tilleuls	13/03/2013
2013-036	27/02/2013	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle « Et si on Trenet en chansons » le 23 mai 2013 à la résidence Les Tilleuls	13/03/2013
2013-037	28/02/2013	Décision portant signature d'une convention d'audit et de conseil ingénierie fiscale (TVA)	13/03/2013
2013-038	25/02/2013	Décision portant signature d'un avenant à la convention d'objectif et de financement relative à la prestation indemnité de garde de crèche SNCF	13/03/2013
2013-039	26/02/2013	Décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des concessions funéraires, espaces cinéraires, vacations de police et caveau provisoire	1/03/2013
2013-040	26/02/2013	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées – école primaire Ramon	1/03/2013
2013-041	26/02/2013	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées – Ecole primaire Pasteur B	1/03/2013
2013-042	19/03/2013	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches	27/03/2013
2013-043	25/03/2013	Décision concernant la maintenance pour l'entretien de l'orgue de l'église St Louis à Garches - ANNEES 2013 A 2016	27/03/2013

2013-044	19/03/2013	Décision portant signature d'un contrat entre la ville de Garches et le kayak club Thury-Harcourt	27/03/2013
2013-045	25/03/2013	Décision concernant la convention entre la ville de Garches et l'association « GARCHES TENNIS CLUB » pour la construction à Garches d'un double court de tennis couvert d'une structure gonflable au domaine municipal des Quatre Vents	27/03/2013

LE MAIRE informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion se tiendra le Mercredi 22 mai 2013 et qu'elle sera précédée des commissions les 13, 14 et 15 mai 2013.

Le dernier conseil municipal avant les vacances d'été est fixé le Jeudi 4 juillet 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Jacques GAUTIER
Maire de Garches